

Certificat de formation générale

Note de service n° 89-341 du 13 novembre 1989

B.O. n° 42 du 23 novembre 1989

Texte adressé aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education.

Le certificat de formation générale valide les connaissances indispensables dans les domaines français, mathématiques et connaissance du monde actuel, ainsi que les capacités d'insertion sociale et professionnelle des candidats sortis du système éducatif sans diplôme.

Par le biais des dispenses d'unités de contrôle capitalisables qu'il confère pour les trois domaines de formation générale, le diplôme a pour but d'inciter les candidats qui l'obtiennent à acquérir un diplôme professionnel de niveau V par la voie de la formation continue.

En raison de l'objectif annoncé d'amener tous les jeunes au moins à ce niveau de qualification professionnelle, il a paru utile de préciser certains points concernant l'organisation du certificat de formation générale qui constitue pour certains un premier palier de formation.

La présente note de service permet de répondre aux questions posées par les services académiques à la suite de l'ouverture de l'examen en dernière année de scolarité obligatoire, et des nouvelles modalités d'attribution du diplôme aux stagiaires adultes, qui ont été définies en 1988.

I. Calendrier des sessions

Plusieurs sessions peuvent prendre place dans l'année.

Les inspecteurs d'académie tiennent compte des cycles de formation des divers candidats, pour déterminer les dates des sessions de l'examen.

II. Jurys

Les jurys doivent être constitués sur la base des dispositions du [décret du 29 juin 1983](#) modifié par le décret du 25 avril 1988.

En ce qui concerne la participation des enseignants, on s'efforcera de faire appel à des personnels intervenant auprès des différentes catégories de candidats, en particulier des enseignants de collège, de lycée professionnel, des formateurs des dispositifs d'insertion des jeunes et des formateurs d'adultes.

III. Information sur les exigences du certificat de formation générale

Il est indispensable que chaque année une information préalable soit donnée aux formateurs et futurs membres des jurys, portant sur les axes suivants :

Il sera rappelé la double exigence du certificat de formation générale qui mesure autant les capacités d'insertion des candidats que leurs connaissances générales. Ces deux aspects doivent donc être validés. Il y a lieu de ne pas les dissocier, tant lors de la préparation des candidats qu'au moment de l'examen ;

Une réflexion sera conduite en commun afin de définir les niveaux d'exigence attendus et les modes d'évaluation en tenant compte de la diversité des publics concernés ;

Seront également élaborées des trames de présentation des dossiers des stagiaires ; éventuellement il pourra être mis au point des grilles d'interrogation.

Ce travail préalable permettra aux formateurs de préciser aux candidats les objectifs et les exigences du certificat de formation générale.

IV. Dossier d'évaluation

L'évaluation des candidats bénéficiaires des modalités particulières de contrôle repose sur le dossier ; sa structuration et ses éléments constitutifs revêtent donc une importance essentielle.

Il doit être un support organisé permettant au jury de vérifier, au cours de l'entretien, si le candidat est apte à s'insérer socialement et professionnellement et s'il a acquis les connaissances de base dans les trois domaines du français, des mathématiques et de connaissance du monde actuel.

Le dossier doit être personnalisé afin de traduire le parcours individuel de formation du stagiaire.

Il sera constitué des éléments suivants :

1. Une présentation générale du stage par les formateurs (nature, durée, objectifs).
2. Obligatoirement une transcription écrite par le candidat des activités suivies, en mettant en évidence les plus représentatives des démarches effectuées sur le plan de l'insertion sociale et professionnelle, ainsi que des capacités et connaissances mises en jeu. Une présentation des travaux pratiques réalisés au cours du stage sera jointe.
3. Des éléments d'évaluation (éventuellement sous forme de grilles) permettant d'apprécier les acquisitions des candidats dans les domaines exigés pour l'obtention du diplôme, en faisant apparaître les progressions constatées au cours du stage.

Il importe d'attirer l'attention des formateurs sur le fait qu'un dossier reflétant fidèlement la formation dispensée et les acquis des candidats constitue pour ceux-ci la garantie d'un entretien plus personnalisé.

Il n'en demeure pas moins que le jury est souverain pour apprécier les capacités d'insertion sociale et professionnelle et les connaissances générales ; il peut donc procéder, lors de l'entretien, à toute forme de contrôle de leur niveau.

L'inspecteur d'académie fixera la date à laquelle le dossier doit être communiqué au jury, pour étude, préalablement à l'entretien.

V. Sujets des épreuves écrites

L'[arrêté du 29 juin 1983](#) recommande de choisir des textes accessibles aux candidats, traitant de problèmes concrets.

L'attention des concepteurs de sujets doit être attirée sur la nécessité de choisir des textes de français écrits dans un langage contemporain faisant référence à la vie quotidienne des candidats et répondant à leurs préoccupations, dans un contexte culturel qui leur est familier.

Les sujets de mathématiques doivent s'inspirer des situations de la vie courante rencontrées par les candidats et s'appuyer sur des applications pratiques.

Le certificat de formation générale constitue un premier diplôme en vue d'accéder à une formation professionnelle par unités capitalisables.

Il s'inscrit ainsi dans la perspective du crédit-formation qui doit permettre aux jeunes sortis du système éducatif sans qualification de préparer un diplôme de niveau V.

Il est donc indispensable de permettre aux candidats d'atteindre cet objectif, en renforçant la formation qu'ils reçoivent pour la préparation au diplôme, afin qu'ils puissent atteindre le niveau requis pour l'obtention des dispenses d'unités de contrôle capitalisables.